



DEMANDE DE RÉ-ALLOCATION
TEMPORAIRE
DE PARTS DE QUINNAT QIT

Une fois rempli, envoyez un courriel à Patrick Fairweather (Patrick.Fairweather@dfo-mpo.gc.ca) ou un fax au 250-559-4678. **PARTIE A : IDENTIFICATION DU BATEAU**

DE :	À :
<i>Veillez entourer la catégorie de permis appropriée ci-dessous.</i>	<i>Veillez entourer la catégorie de permis appropriée ci-dessous.</i>
No de permis ATF : _____	No de permis ATF : _____
No VRN : _____	No VRN : _____
Nom du bateau : _____	Nom du bateau : _____
No de Fax : _____	No de Fax : _____
Courriel : _____	Courriel : _____
Veillez signer dans la partie C	*Signature: _____

* En signant ce formulaire, (**Partie C**) le propriétaire du bateau **OU le signataire** autorisé du détenteur du permis **ATF (Partie A)**, le **propriétaire du bateau avec un permis ATF** (ou son représentant désigné) ou le signataire du détenteur du permis **ATF** (ou son représentant désigné) soumet par la présente une demande de modification aux conditions du permis de pêche au saumon **ATF 2024** (pour le bateau nommé ci-dessus) qui doit être envoyé à la personne indiquée.

PARTIE B: INFORMATIONS RELATIVES AU QUOTA DE QUINNATS NON CAPTURÉS À RÉ-ALLOUER

Espèce	Quantité
Saumon quinnat	% de QIT ou
	Nombre de pièce

Veillez fournir le nom d'un contact et un numéro pour cette demande : _____ () _____
Nom du contact Téléphone.

PARTIE C: SIGNATURE Et ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Pour les ré-allocations temporaires de quota de saumon quinnat, un seul propriétaire (ATF) ou signataire autorisé du détenteur du permis (ATF) doit signer, sauf indication contraire.

Je, soussigné (e), certifie être le/la propriétaire du bateau avec un permis **ATF** **Ou** être le/la signataire autorisé(e) pour le détenteur d'un permis **ATF** (désigné(e) pour) **M/V** _____ (*Nom du bateau en capital*) et demande que le ministre des Pêches et Océans Canada ré-allocue le QTI de quinnat ITQ tel que spécifié dans la partie B et tel que spécifié dans la partie A. Je demande aussi que la modification apportée aux conditions de permis de pêche au saumon de la zone F soient envoyées par télécopie ou par courriel au contact indiqué dans la partie A.

Je comprends et reconnais que les allocations et les ré-allocations dépendent absolument du pouvoir discrétionnaire du ministre des Pêches et Océans.

En capital - Nom du propriétaire permis OU du bateau Signature du signataire autorisé OU du propriétaire du bateau Date

En capital - Nom du propriétaire permis OU du bateau Signature du signataire autorisé OU du propriétaire du bateau Date

RÉSERVÉ AU MPO

Date Reçu le : _____	Date Traité le : _____	Traité Par : _____	Référence No. _____
----------------------	------------------------	--------------------	---------------------

DEMANDE DE RÉ-ALLOCATION TEMPORAIRE DE PARTS DE QUINNAT QIT GUIDE DE TRANSFERT DE PARTS POUR LES BATEAUX AYANT UN PERMIS ATF

N.B. Ce formulaire doit être complété si vous souhaitez transférer à un autre bateau tout ou une partie du quota de quinnat.

Veillez lire attentivement le guide et formulaire ci-dessous “Demande pour une ré-allocation temporaire de parts QIT de saumon”.

1. Le permis de pêche au saumon 2024 **doit** être émis avant toute modification du permis de pêche au saumon, ou bien du traitement de la “Demande pour une ré-allocation temporaire de parts QIT de saumon”. Un numéro de confirmation du statut du quota de quinnat sera émis pour toutes les transactions de ré-allocation, il **doit être à bord du bateau avant d’engager une quelconque activité de pêche.**
2. **Bateau avec un permis ATF :**
 - Si le bateau avec un permis ATF est le bateau “ DE” (ré-allocation de parts QIT de quinnat), le formulaire de cette Demande de ré-allocation doit être signée (*Partie C*) **seulement** par un signataire autorisé **par le détenteur du permis ATF**. Si le permis du bateau ATF reçoit les parts de quinnat QIT (le bateau “À”), ce formulaire peut être signé par le signataire ou l’agent désigné par le détenteur du permis ATF.
 - Les ré-allocations temporaires sont valables seulement pour l’année en cours.
3. **Bateau avec un permis A :**
 - Pour les ré-allocations **temporaires des parts QIT de quinnat**, un seul propriétaire est tenu de signer ce formulaire (*Partie C*).
 - Les ré-allocations temporaires sont valables seulement pour l’année en cours.
4. Le poisson qui a déjà été capturé ne peut pas être ré-alloué.